

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale pour l'extension de la Zone d'Activités « Pot au Pin » Commune de CESTAS

Une enquête publique est prescrite **du lundi 06 novembre 2023 au mardi 05 décembre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale sur le projet d'extension de la Zone d'Activités « Pot au Pin » sur la commune de CESTAS.

Le responsable du projet est: La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde 2, avenue du Baron Haussmann 33610 CESTAS - dossier suivi par Monsieur Pierre DUCOUT, les informations relatives au projet peuvent lui être demandées à l'adresse mail : pierre.ducout@mairie-cestas.fr

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'impact avec l'absence de l'avis de l'autorité environnementale (MRAe) sera mis à la disposition du public à la Mairie de CESTAS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 ». Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de CESTAS.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Gilles ROBERT Général de division 2ème section et de Monsieur Thierry BARBOT désignée en qualité de suppléant, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations **à la Mairie de CESTAS**:

Lundi 06 novembre 2023 de 13h00 à 17h00

Mercredi 22 novembre 2023 de 08h30 à 12h00

Mardi 05 décembre 2023 de 13h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de CESTAS et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry Bordeaux ainsi que sur le site internet des Services de l'État de la Gironde: www.gironde.gouv.fr.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.